

## ELECTION DE MME CHRISTELLE LUISIER AU CONSEIL D'ETAT

### Rapport du Bureau du Grand Conseil

Contrairement à la loi sur le Grand Conseil, la loi sur l'organisation du Conseil d'Etat ne prévoit pas de procédure de vérification des titres d'éligibilité pour les membres du gouvernement élus en cours de législature.

Le Bureau, réuni le 12 mars 2020, a constaté qu'au premier tour, tenu le 9 février 2020, avec une majorité absolue fixée à 69'009 suffrages, les candidats ont obtenu le nombre de suffrages suivants :

- Luisier Christelle, 77'585, 56.21%, élue ;
- Vernier Juliette, 31'888, 23.10%, non élue ;
- Morand Guillaume Toto, 16'208, 11.74%, non élu ;
- Vandel Jean-Marc, 7'153, 5.18%, non élu.

Par conséquent, en date du 12 février 2020, le Conseil d'Etat a pris l'arrêté d'élection de :

- Mme Christelle Luisier.

Cet arrêté a été publié à la Feuille des avis officiels du 14 février 2020. Aucun recours n'a été enregistré suite à cette publication.

En revanche, des recours avaient été déposés avant le scrutin :

- ceux de M. Denis Erni et Mme Michèle Herzog ont été rejetés par le Grand Conseil en date du 28 janvier 2020. M. Denis Erni a ensuite déposé un recours auprès de la Cour constitutionnelle, qui l'a déclaré irrecevable en date du 26 février 2020 ;
- ceux de Mme Carole Vuilleumier Rahm et M. Philippe Rahm, Mme et M. Soazig et Jean-Luc Kolb, M. André Rochat et Mme Dominique Mollet ont été soit rejetés, soit déclaré irrecevable par le Grand Conseil en date du 25 février 2020.

Enfin, le Bureau a pris connaissance d'une information de la Chancellerie d'Etat selon laquelle aucun des cas d'incompatibilités prévus aux articles 8, 9 et 35 de la loi sur l'organisation du Conseil d'Etat n'est réalisé.

En conclusion, le Bureau constate que l'élection au Conseil d'Etat de Mme Christelle Luisier est parfaitement valable. Il invite donc le Grand Conseil à adopter les conclusions de ce rapport et à procéder à son assermentation.

Lausanne, le 12 mars 2020

*La rapporteuse :*  
*(Signé) Laurence Cretegy*  
*Deuxième Vice-Présidente*